

Aide d'urgence : entreprises de Mafate et transporteurs

REGION REUNION

Les dossiers doivent être déposés avant le 30 novembre 2024.

Présentation du dispositif

Ce soutien exceptionnel vise à aider les entreprises du cirque de Mafate et les transporteurs de la piste de la rivière des Galets, impactés par les difficultés d'accès et de déplacement causées par le cyclone Béal, afin de relancer l'activité économique.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les entreprises ayant leur siège social ou un établissement dans le cirque de Mafate et les transporteurs de voyageurs inscrits au Registre National des Entreprises opérant sur la piste de la rivière des Galets.

— Critères d'éligibilité

- immatriculées avant le 31 décembre 2023.
- perte de chiffre d'affaires mensuel supérieure ou égale à 20 % entre le 1er janvier et le 30 juin 2024, par rapport au chiffre d'affaires mensuel moyen de 2023.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

L'aide vise à soutenir la relance économique des entreprises touchées par le cyclone, bien que les dépenses spécifiques ne soient pas détaillées. Elle est principalement axée sur la compensation des pertes économiques dues aux difficultés d'accès.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide est basée sur la perte de chiffre d'affaires mensuel, avec un plafond fixé à 50 % du chiffre d'affaires moyen mensuel de 2023.

Exemple : Pour une entreprise ayant un chiffre d'affaires de 48 000 € en 2023 (soit 4 000 € par mois) :

- Si elle ne réalise que 2 000 € en janvier 2024, la perte est de 2 000 €.
- L'aide avant plafonnement pourrait être de 80 % de cette perte, soit 1 600 €.
- Toutefois, l'aide finale est plafonnée à 50 % du chiffre d'affaires mensuel de 2023, donc ici à 2 000 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme ?

Les dossiers doivent être déposés :

Par voie postale :

RÉGION RÉUNION
HÔTEL DE RÉGION PIERRE LAGOURGUE
DIRECTION DE L'ÉCONOMIE
Avenue René Cassin – BP 7190 – 97719 Saint Denis Message Cedex 9

Par email : aide.mafate2024@cr-reunion.fr

Critères complémentaires

- Données supplémentaires
 - › Lieu d'immatriculation
 - › Immatriculation au Registre National des Entreprises (RNE)

Organisme

REGION REUNION

- Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE
Avenue René Cassin Moufia B.P 67190
97801 SAINT DENIS MESSAG CEDEX 9
Téléphone : 02 62 48 70 00
Télécopie : 02 62 48 70 71
E-mail : region.reunion@cr-reunion.fr

Fichiers attachés

- [Dossier](#) (5/11/2024 - 1.70 Mo)